

Rapport de présentation COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le <u>compte administratif</u> permet en fin d'exercice de constater l'arrêté des comptes : il retrace les mouvements effectifs des dépenses (mandats) et des recettes (titres) au regard des prévisions inscrites au budget par chapitre.

Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur qui rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

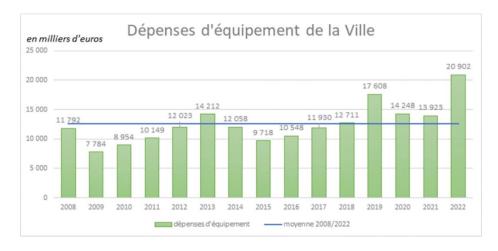
Sommaire

BU	DGET PRINCIPAL VILLE	9
1.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
	1.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10
	1.1.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	11
	1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	11
	1.1.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	11
	1.1.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	12
	1.1.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)	12
	1.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13
	1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)	14
	1.2.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)	14
	1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)	15
	1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)	15
	1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)	16
	1.2.6 ATTENUATION DE CHARGES (chapitre 013)	16
2.	SECTION D'INVESTISSEMENT	17
	2.1 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	17
	2.1.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 593 K€	17
	2.1.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 et 23)	17
	2.1.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)	18
	2.2 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	19
	2.2.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10)	19
	2.2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)	19
	2.2.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)	20
BU	DGET AERODROME	22
BU	DGET PARCS DE STATIONNEMENT	24
BU	DGET LOTISSEMENTS	
BU	DGET SERVICES FUNERAIRES	27
BU	DGET ENERGIES RENOUVELABLES	28

Synthèse: La Ville avait défendu son épargne durant la pandémie, ce qui lui a permis de faire face au choc inflationniste de 2022 en déployant son plus fort niveau d'investissement malgré une situation durablement dégradée justifiant pleinement les mesures de sobriété budgétaires poursuivies en 2023

Le compte administratif 2022 témoigne de la capacité de la Ville à maintenir le cap malgré un contexte financier peu favorable. Ainsi, elle est parvenue à concilier choc inflationniste sur les dépenses de fonctionnement avec un record d'investissements déployés sur son territoire.

La commune se prépare aux défis de 2030 et cela se lit dans son budget comme dans ses rues : 4,3 M€ de rénovation urbaine du quartier du Pont des chèvres, 3,1 M€ de requalification du Pont de Lyon, 2,2 M€ pour donner vie aux espaces publics du Carré Amiot, 1,4 M€ pour l'espace d'animation sociale des Glycines et 2,6 M€ sur les autres espaces publics dont la reprise de la rue de la République : une année de profonde revitalisation tant en cœur de ville que dans les quartiers. Une année de transition écologique avec une progression nette des dépenses bénéfiques pour l'environnement. Des dépenses de proximité avec 0,3 M€ versés en 2022 pour l'acquisition d'un vélo.



Concomitamment à cet effort inégalé pour l'avenir, la Ville a dû encaisser le choc de l'inflation. Concrètement, il s'est traduit sur 2022 par la contraction de l'épargne brute de 2,2 M€. A posteriori, ce choc est la confirmation incontestable du bienfondé de la politique de modération des dépenses de fonctionnement et de préservation des capacités d'autofinancement sans laquelle ce choc n'aurait pu être absorbé.

Une ligne de crête sera dorénavant à suivre pour garantir la poursuite des investissements et les besoins de moyens de fonctionnement qui sous-tendent les politiques publiques sans dégrader davantage l'épargne. Dans cette ambition, le soutien de l'Etat est quasi inexistant : les dotations de fonctionnement ont été gelées en 2022 pour la Ville et en très faible accroissement en 2023.

Record d'investissement à 21 M€

Capacité de désendettement dans la moyenne nationale à 7 ans

Encours de dette stable à 40 M€

15 M€ directement au bénéfice de l'environnement

4

Grands indicateurs financiers du compte administratif 2022

Évolution des recettes, des dépenses réelles de fonctionnement et de l'épargne :

Les dépenses réelles de fonctionnement du fait de la pleine reprise de l'activité économique en 2022 et de l'inflation (répercutée directement ou indirectement sur les dépenses d'énergie, de masse salariale, d'alimentation, des matières premières et d'annuités d'emprunts) s'accroissent de + 6,9 % malgré un encadrement très strict de leur évolution et la recherche systématique d'économies.

En matière de recettes réelles de fonctionnement, 2022 est marquée par une remontée des recettes liée notamment à une reprise complète de l'activité mais cette hausse de + 2,4 % est plus modérée que celle des dépenses.

Comme pour la plupart des villes en France, il résulte de ce différentiel d'évolution entre les recettes et les dépenses réelles, une baisse de l'épargne brute à 5 776 K€ (7 986 K€ en 2021). Ce niveau d'épargne demeure suffisant pour soutenir l'équilibre financier de la Ville ; il n'en demeure pas moins qu'il place la Ville dans une situation plus exposée en cas de nouveau choc exogène sur ses dépenses.

Pour autant, la capacité d'autofinancement couvre largement le remboursement annuel de la dette qui s'établit en 2022 à 4 234 K€ (contre 5 029 K€ en 2021) en baisse de 795 K€ et témoigne d'une situation financière saine. Ces bons résultats incitent malgré tout à la prudence notamment au regards du poids de l'inflation qui se poursuit en 2023.

Effort d'équipement et son financement :

Les dépenses d'équipement sont réalisées en 2022 à hauteur de 20,9 M€ (contre 13,9 M€ en 2021), montant jamais atteint par la Ville.

Cette très forte réalisation en dépenses d'équipement est réalisée grâce à l'autofinancement, aux subventions reçues qui s'accroissent et par le recours à l'emprunt.

Endettement:

L'emprunt souscrit en 2022 (7,4 M€ contre 2 M€ en 2021) étant supérieur au remboursement annuel du capital de la dette (réalisé à 4,3 M€) entraine la hausse de la dette souscrite consolidée de la Ville qui s'élève à 40,3 M€, soit son niveau à fin 2020, en hausse de 3,1 M€ (soit moins de 1 000 € par habitants quand la moyenne nationale de la strate est de 1 240 €/hab en 2021). La capacité de désendettement passe, en conséquence à 7 années (contre 4,6 en 2021). Ce niveau reste très satisfaisant, bien en-dessous des 12 ans de seuil d'alerte légal.

Taux d'exécution :

Les effets de la pandémie et les difficultés d'approvisionnement dans certains secteurs d'activité étant largement atténués en 2022, cela pousse à l'avancée des dossiers et chantiers, le taux d'exécution est excellent tant en dépenses réelles de fonctionnement hors cessions (99,2 %) qu'en dépenses d'investissement (91,3 %). Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement est de 100,4 %, révélant la justesse de l'estimation faite lors de l'adoption du budget primitif ajusté en DM.

Compte administratif 2022 vers la transition écologique

Depuis le budget primitif 2021, les dépenses de la Ville sont analysées sous le prisme de leur impact sur l'environnement. Le compte administratif 2022 est l'occasion d'attester de la réalisation des crédits prévus en faveur de l'environnement et de la transition écologique.

Une méthodologie consolidée qui continue de s'affiner au fil des exercices

L'examen de l'exécution 2022 se fonde sur les mêmes critères et selon les mêmes catégories qui ont été utilisées au budget primitif. Le périmètre est également identique : l'ensemble des dépenses de la Ville.

8 critères pour évaluer l'impact environnemental



- Diminuer les consommations d'énergie et/ou réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre;
- Augmenter la production d'énergies renouvelables ;
- Préserver la biodiversité ;
- Réduire l'utilisation de l'equ;
- Préserver la **qualité de l'air** extérieur ou/et intérieur :
- S'adapter au dérèglement climatique ;
- Développer l'économie circulaire ou de fonctionnalité;
- Consommer du foncier naturel.

5 catégories pour classer les dépenses

Pépense qui contribue à changer le modèle de développement, atteindre la neutralité carbone, restaurer l'environnement Dépense qui préserve et améliore la situation de l'environnement, réduit les émissions de gaz à effet de serre Dépense n'ayant ni impact favorable ni défavorable sur l'environnement Dépense dont le bilan pour l'environnement est défavorable et à limiter autant que possible Dépense dont le contenu n'est pas suffisamment connu déterminer Dépense dont l'analyse environnementale est à approfondir

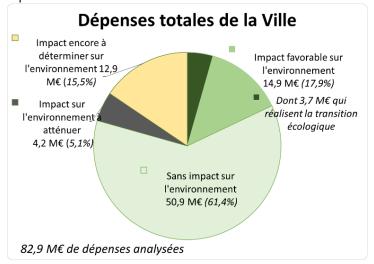
Le compte administratif 2022 permet de démontrer l'engagement constant de la Ville vers la transition écologique

Année record pour le niveau d'investissement, 2022 l'a aussi été en ce qui concerne l'ambition de transition écologique. En effet, près de 15 M€ révèlent des impacts bénéfiques pour l'environnement, soit 18 % des 83 M€ des dépenses totales de la Ville. Parmi eux, 3,7 M€ correspondent à des crédits réalisant pleinement la transition écologique.

Ces chiffres traduisent un accroissement des efforts puisque les crédits de transition écologique étaient de 2,2 M€ en 2021. La plupart des dimensions de la transition écologique sont représentées.

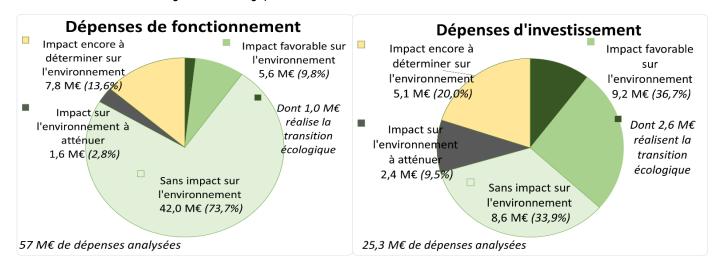
Au sein de la requalification du Pont de Lyon, 300 000 € correspondent à la part de végétalisation et de modes doux. Les autres dépenses de végétalisation ont représenté 340 000€ en 2022 auquel s'ajoutent 230 000 € de débitumisation des cours d'école. Au-delà de la végétalisation, la sanctuarisation d'espace naturel est un levier fort de la Ville, avec 208 000 € de portage foncier sur le marais du Dévorah. Les modes doux sont aussi présents

directement pour 60 000 € d'aménagement de pistes bidirectionnelles ainsi que 260 000 € versés pour les achats de vélo par les particuliers.



En matière énergétique, de nombreux chantiers ont été menés en parallèle des efforts de sobriété. 180 000 € ont été affectés à la transition écologique de l'éclairage public, 100 000 € à l'achat de véhicules et appareils électriques en remplacement de modèles thermiques, 270 000 € ont été acquittés pour les achats d'énergie verte à haute qualité environnementale. Pour préparer les futures tranches d'amélioration énergétique, 150 000 € d'études ont été dépensés en parallèle de 270 000 € pour les débuts de la rénovation globale des groupes scolaires Brou et Jarrin.

La politique scolaire est concernée par d'autres volets de la transition écologique, notamment l'alimentation puisque la Ville va au-delà des prescriptions de la loi égalim, ce que reflètent les 191 000 € dédiés à l'achat d'aliment issus de l'agriculture biologique.



Les dépenses aux impacts défavorables pour l'environnement, à atténuer, diminuent légèrement, de 400 000 €. En plus des dépenses énergétiques et de matériaux, les engagements passés de la Ville avec des banques continuant de financer les énergies fossiles sont suivies dans cette catégories. Toutefois, la politique d'emprunts écologiques présente des résultats puisque 2022 est la première année d'encours auprès de la NEF, banque n'ayant aucun lien avec l'économie fossile. La Ville a aussi privilégié la Banque Postale qui, si elle dispose encore d'engagements auprès d'entreprises des secteurs charbon, pétrole et gaz les réduit notablement.

BUDGET CONSOLIDE (ville et budgets annexes)

L'arrêt des comptes au 31 décembre 2022, pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes aérodrome, parcs de stationnement, lotissements, services funéraires et énergies renouvelables), se présente comme suit :

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	68 843 434,30	recettes	25 487 200,26
Dépenses	65 095 722,98	dépenses	31 670 391,78
= RESULTAT COMPTABLE	+ 3 747 711,32	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 6 183 191,52
+ résultat antérieur reporté	+ 2 992 152,99	+ solde antérieur reporté	- 5 854 166,79
= résultat net	+ 6 739 864,31	+ solde des restes à réaliser	+ 7 914 337,64
RESULTAT A AFFECTER	+ 6 739 864,31	BESOIN DE FINANCEMENT	- 4 123 020,67

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Vue d'ensemble

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	63 632 131,30	recettes	21 411 979,14
Dépenses	60 442 678,43	dépenses	27 738 036,66
= RESULTAT COMPTABLE	+ 3 189 452,87	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 6 326 057,52
+ résultat antérieur reporté	+ 1 500 000,00	+ solde antérieur reporté	- 5 225 152,49
= résultat net	+ 4 689 452,87	+ solde des restes à réaliser	+ 7 982 853,07
RESULTAT A AFFECTER	+ 4 689 452,87	BESOIN DE FINANCEMENT	- 3 568 356,94

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. <u>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>

Les dépenses <u>totales</u> (hors cessions et virement vers la section d'investissement) de la section de fonctionnement s'élèvent à 60 319 539,42 € en réalisation, pour une prévision de 60 861 239,68 €, soit un taux de réalisation satisfaisant de 99,1 %.

ANALYSE DES DEPENSES PAR NATURE

1.1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Elles s'élèvent à 12 640 816,18 €, représentant 20,9 % du total des dépenses de fonctionnement et sont réalisées à hauteur de 98,7 % (94,6 % en 2021).

Leur forte évolution, + 9,6 %, soit + 1 104 K€ est due pour moitié (environ + 600 K€) à la hausse fulgurante des prix (notamment en matière énergétique, d'alimentation et des fournitures) et à la reprise en année pleine de l'activité après 2 années de COVID.

Le restant de la hausse de ce chapitre s'explique principalement par une action volontariste dans le cadre :

- de la transition écologique et de la loi Egalim (recours à des produits durables qui sont souvent plus onéreux : barquettes UPCF réutilisables et bio sourcées par exemple)
- du recours de la collectivité accru aux apprentis (hausse de la taxe d'apprentissage) : + 45 K€

1.1.2. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Elles s'élèvent à 36 438 109,49 € et représentent 60,3 % des dépenses de fonctionnement. Leur évolution de + 6,4 % (+ 2 192 K€) est plus marquée que les années précédentes.

Cette évolution résulte notamment :

- de la hausse du point d'indice, du SMIC et de la rémunération des agents de catégorie C en juillet 2022 décidée par l'Etat compte tenu de l'inflation
- du protocole 2021-2023 pouvoir d'achat propre à la Ville
- de l'habituel impact du glissement vieillesse technicité (GVT, évolutions statutaires, avancements, ...), les différents mouvements de personnel
- de la reprise de la gestion du centre social A. Mercier par la Ville (via le CCAS) en année pleine (+ 211 K€ de personnel mis à disposition par la CAF ou recruté dans ce cadre). Ce personnel devra désormais conformément à la convention, faire l'objet d'un remboursement par le CCAS à la Ville.

1.1.3. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Ce poste, qui représente 11,7 % du total des dépenses de la section de fonctionnement, s'élève à 7 058 754,93 €, soit + 4,5 % (+ 301 K€).

Cette hausse est notamment portée par la composante versée au CCAS dans le cadre du transfert des centres sociaux et de manière plus accessoire sur le poste des subventions aux organismes privés et associations.

<u>Les subventions versées aux organismes privés et associations</u>, première composante de ce chapitre, sont quant à elles réalisées pour un montant global de 3 176 295,86 € (contre 3 244 357,24 €). Elles diminuent de 2,1 % (- 68 K€) essentiellement en raison des évolutions différenciées suivantes :

- subventions aux grands clubs sportifs transférés à Grand Bourg Agglomération : 140 K€ (neutre budgétairement car ponction, en contrepartie en recette de fonctionnement, sur l'attribution de compensation pour le même montant : voir chapitre 73)
- CAF et association CESAME : participation de la Ville aux centres sociaux directement reversée au CCAS et non plus à ces 2 organismes dans le cadre de la reprise de la gestion du centre social A. Mercier : 185 K€ (hausse en contrepartie de la subvention au CCAS : voir rubrique ci-dessous)

- subventions pour les classes transplantées (reprise du dispositif, en année pleine en 2022, après annulation lors des confinements de 2020 et action volontariste de rattrapage) : + 60 K€
- groupement d'entraide : + 39 K€ (remise au niveau habituel après une baisse dans le contexte pandémique du fait de la non réalisation de certaines manifestations ou événementiels)
- nouvelle subvention versée à l'association Le Plateau aux Glycines pour + 64 K€ (dans le cadre de la convention).

La <u>subvention versée à l'EPCC théâtre</u> (1 185 443 €) retrouve son niveau d'avant crise.

Les autres subventions de fonctionnement, concernent principalement <u>la subvention versée au CCAS</u> qui augmente de + 341 K€ (+ 38 %) principalement du fait du transfert de la gestion du centre social de la CAF à la Ville (via le CCAS) pour 294 K€ (en particulier, reversement par la Ville au CCAS des subventions auparavant versées à la CAF, à CESAME et aussi des régularisations des sommes dues au titre de l'exercice précédent à la CAF) et de l'ajustement à la hausse de la subvention versée dans le cadre de la mise en transparence du personnel Ville mis à disposition du CCAS pour son fonctionnement pour + 58 K€ (écriture neutre budgétairement, même somme en recette et en dépense voir chapitre 70 ci-dessous).

En matière de <u>contributions obligatoires</u>, celles-ci se composent quasi exclusivement de la participation de la Ville au fonctionnement des écoles privées réalisée pour 363 938,98 € (quasi stable par rapport à 2021).

<u>Les redevances versées aux fermiers</u> et délégataires (notamment DSP AGLCA et SMAC) sont réalisées pour 427 556,10 € (proche de 2021, soit + 6 K€).

1.1.4. CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)

Les charges financières, comprenant à la fois la dette directe de la Ville et la dette indirecte de la SPL OSER, diminuent, encore cette année mais faiblement, au regard des exercices précédents (- 47,6 K€, soit - 7,2 % contre - 118 K€ en 2021).

Cette atténuation de la baisse de ce chapitre provient de l'évolution à la hausse des taux d'intérêts des emprunts à intérêts variables de la Ville. Ils représentent moins de 25% de l'encours de dette et sont assis sur le livret A ou sur le taux européen EURIBOR.

1.1.5. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

Ces dépenses sont composées de charges récurrentes (subvention d'équilibre au budget aérodrome ainsi que titres annulés) et d'autres charges supportées sur un seul exercice et qui, à ce titre, sont vraiment des charges exceptionnelles.

Au total, elles s'élèvent à 166 409,22 €, montant en quasi stabilité par rapport à l'exercice précédent.

1.2. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes <u>totales</u> de la section de fonctionnement s'élèvent à 63 508 992,29 € en réalisation, pour une prévision de 63 261 242 €, soit un taux de réalisation de 100,4 %, hors excédent antérieur reporté, et produits de cessions.

ANALYSE DES PRODUITS PAR NATURE

1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent notamment les redevances et les recettes d'utilisation du domaine et les produits des prestations de services fournies par la collectivité (crèches, restauration scolaire, bibliothèques...).

Ces produits, d'un montant de 4 287 664,27 € (contre 3 884 161,06 € en 2021) qui représentent 6,7 % des recettes en 2022, sont en hausse de 403,5 K€ (après une baisse de 106 K€ en 2021).

Cette évolution est principalement liée à un retour à la pleine activité des équipements, en particulier en lien avec le secteur scolaire, après 2 années marquées par la crise sanitaire : centres de loisirs et contrat éducatif local (+ 93,6 K€), restauration scolaire et universitaire (+ 74 K€), remboursement de l'utilisation des équipements sportifs ville pour les collèges et lycées (+ 45 K€).

Ce chapitre comprend aussi l'ajustement à la hausse du remboursement du personnel ville travaillant pour le CCAS dans le cadre de l'écriture de la mise en transparence de cette mise à disposition (voir dépense pour le même montant) : + 58 K€.

1.2.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)

Les recettes de ce poste s'élèvent à 42 624 127,30 €, elles sont en augmentation de 0,3 % (+ 123 K€) et représentent 67 % des recettes réelles de fonctionnement.

- le produit des impôts directs (taxes sur le foncier bâti et non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) pour 28 066 526 € est en augmentation (+ 463 K€ soit + 1,7 % par rapport à 2021). Cette augmentation comprend la revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour + 3,4 %, conformément à l'indice des prix à la consommation (IPCH) constaté en novembre 2021, pour les locaux industriels et les locaux d'habitation, ainsi que l'évolution physique des bases qui diminue de 7 % pour les locaux industriels (produit minoré de 43 K€)
 - les locaux professionnels et commerciaux dont la variation nominale est quant à elle indexée sur les loyers (tarifs fixés par zones et catégories) évoluent globalement, variation physique incluse, de + 1 % (+ 72 K€)
 - la compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales calculée sur la base d'un coefficient correcteur s'élève pour 2022 à 2 750K€ (+ 53 K€ par rapport à 2021)
 - les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux assimilés, enregistrent une diminution globale de 19 %, soit une variation physique de - 22 %). Il en résulte un produit en baisse de 178 K€
- ▶ le produit de la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération s'élève à 11 128 273,10 €
 - Ce produit est en diminution de 1,3 % (- 145 K€), d'une part en raison de du coût des services communs (DSI et SIG), et d'autre part du transfert du versement, en année pleine, des subventions aux grands clubs sportifs (voir rubrique subventions ci-dessus)
- <u>la taxe sur l'électricité</u>, avec un produit de 791 087,08 € est en légère baisse par rapport à 2021 (- 9 K€)
- La taxe locale sur la publicité extérieure s'élève à 328 970,28 €, en baisse par rapport à 2021
- les droits de place s'élèvent à 175 177,36 €, en diminution de 73 K€ (- 29,4 %) du fait notamment d'un rattachement à l'exercice 2022 insuffisant qui sera régularisé sur 2023

la taxe afférente aux droits de mutation d'un montant de 1 843 726,88 €, continue d'afficher un niveau historiquement élevé. Elle progresse de 0,9 % (+ 16 K€) par rapport à 2021.

Le taux de réalisation de ce chapitre "impôts et taxes" est de 99.8 %.

1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

Ces produits, d'un montant de 13 880 494,48 € sont en augmentation de 4,8 % (+ 629 K€) et représentent 21,8 % du total des recettes de la section. Elles sont réalisées à 102,2 % des prévisions.

A l'intérieur de ce poste, on trouve :

- <u>la dotation forfaitaire</u>, part principale de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant total de 5 135 760 €.
 - La baisse de la dotation forfaitaire se poursuit en 2022 (- 119 818 €, soit 2,3 % par rapport à l'exercice précédent). Elle est essentiellement liée à l'écrêtement opéré par l'Etat dans le cadre de la péréquation des recettes fiscales
- la dotation nationale de péréquation, pour un montant de 195 645 € (- 22 K€)
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, autre composante de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant de 2 669 207 € progresse de 5,6 % (+ 141 K€) par rapport à 2021 en raison des nouveaux périmètres intercommunaux, la modification des pondérations des critères de charges et ressources servant au calcul de l'indice synthétique et de la majoration de l'enveloppe nationale
- <u>la dotation générale de décentralisation</u>, avec un montant de 153 808 € de même niveau que celui perçu en 2021
- les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe pour 1 361 867 € augmentent de 4,7 % (+ 61 K€). Ces compensations fiscales correspondent désormais en majeure partie à la diminution de moitié des bases de TFB des locaux industriels.
- les subventions diverses qui représentent un montant global de 4 245 466,48 € (contre 3 701 296,29 € en 2021 et 4 590 009,80 € en 2020) sont en hausse importante de + 544 K€, liée principalement à la hausse de la participation de la CAF aux équipements de la petite enfance du fait de la reprise de la pleine activité et du soutien exceptionnel à des projets (+ 460 K€) ainsi que du Crous dans le cadre de la restauration universitaire (+ 96 K€).
- ➤ Le <u>FCTVA</u>: la Ville bénéficie, depuis 2018, d'une recette au titre du remboursement de la TVA sur les réparations et l'entretien des bâtiments imputés en section de fonctionnement dont le montant s'est élevé à 56 085 € en 2022 (+ 2 K€).

1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)

Ces produits s'élèvent à 973 735,25 € et sont en baisse de 270 K€ (soit - 21,7 %).

Cette baisse est essentiellement liée à une régularisation d'imputation concernant les chèques restaurant qui ne sont plus retracés sur ce chapitre mais sur celui des remboursements (chapitre 013, voir ci-dessous) : leur montant 2021 était de 306 K€.

Ils comprennent notamment :

- > les revenus des immeubles (qui augmentent de + 30 K€ par rapport à leur niveau de 2021) pour 746 712,45 €
- > les redevances versées par la SMAC (presque le même montant qu'en 2020 et 2021) 39 160 €
- ➤ la redevance pour occupation du domaine public de la chaufferie bois
 23 105,18 €.

1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)

Avec un total de 271 013,01 €, ce chapitre connaît une baisse assez forte (- 2 234 330,46 €).

La baisse de ce chapitre s'explique principalement par la réalisation de recettes moins élevées qu'en 2021 dans le cadre de cessions mobilières et immobilières (115 644,17 € contre 2 244 423 € en 2021).

1.2.6 ATTENUATION DE CHARGES (chapitre 013)

Ce chapitre qui comprend principalement les remboursements de charges de personnel (indemnités de sécurité sociale, remboursement agents détachés, dans le cadre de l'assurance des risques statutaires, ...), réalisés pour un montant de 762 049,95 €, en forte augmentation (+ 556 K€) due au transfert d'imputation du remboursement des chèques restaurant sur ce poste (+ 378 K€, voir chapitre 75 ci-dessus) et à la hausse des remboursements de l'assurance statutaire pour + 124 K€.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les immobilisations (intégrant les participations en capital et les créances dans le cadres des acquisitions foncières par l'établissement public foncier local) sont réalisées en dépenses et en mouvements réels à près de 21 M€ (20 902 K€), niveau jamais atteint par la Ville.

Des reports de crédits sur l'exercice 2023 figurent à hauteur de 2 049 K€.

Les dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2022 consistent en :

2.1.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 593 K€

Elles concernent principalement les subventions versées aux particuliers dans le cadre l'aide à l'acquisition de vélos pour 250 K€, au tennis club de Bourg (70 K€), aux commerçants et artisans du centre-ville (cadre subventions FISAC pour 69 K€) et à Grand Bourg Agglomération pour l'aménagement des voies cyclables avenue Maginot pour 124 K€.

2.1.2 AUTRES IMMOBILISATIONS: immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux: chapitres 20, 21 et 23)

Les autres dépenses d'équipement (frais d'études pour 450 K€, immobilisations corporelles acquisitions, installations et aménagements pour 7 654 K€, travaux pour 12 205 K€) concernant principalement les opérations suivantes :

➤ les bâtiments :

 NPNRU (Projet Régional de Rénovation Urbaine Bourg II - études, acquisitions, subventions et travaux) notamment maison du cirque et ses abords et gymnase Villard 	1 340 K€
- rénovation énergétiques, travaux et études récurrents sur bâtiments (scolaire, gymnases,	, sociaux,
administratifs)	2 084 K€
- la Madeleine (travaux espace d'animation sociale des Glycines, travaux Chapelle,	I 365 K€
déconstruction bâtiment St Joseph et aménagement des abords des glycines)	
- relocalisation de la PM	470 K€
- Maison de la Culture et de la Citoyenneté (MCC)	276 K€
- Programmation 3 SPL OSER travaux rénovation énergétique sur bâtiments GS Jarrin et Brou	268 K€
- rénovation / débitumisation des cours d'école et garderies (dont plantations)	246 K€
- SEM foncière cœur de ville – participation en capital	226 K€
- schéma directeur-relogement	198 K€
- pôle Amédée Mercier – réorganisation extension	150 K€
- la Chagne – construction de vestiaires	124 K€

> les espaces publics et voiries :

- Pont de Lyon – travaux	3 131 K€
- Carré Amiot – voirie / espaces publics	2 161 K€
 autres travaux, études et matériel de voirie (dont trottoirs, chaussées, voirie, sécurité, accessibilité, ouvrages d'art) 	1 729 K€
- rues de la République – aménagement	699 K€
- éclairage public et feux tricolores	273 K€
- végétalisation des espaces publics	140 K€
- espaces verts rénovation et entretien de terrains (de sports, le golf, Bouvent, jardins)	134 K€
- site de Bouvent – réaménagement et matériels	105 K€
- petits aménagements de proximité (espaces de jeux et agorespaces et aménagements cyclables)	86 K€
- réseau vélo express – pistes bidirectionnelles	63 K€

> le matériel de travail, acquisitions et divers :

- matériel de transport, engins, matériels et outillages techniques	770 K€
- matériel de bureau, matériels et mobiliers des services	369 K€
- acquisitions foncières hors grands projets (ci-dessus)	174 K€
- études efficacité énergétique et photovoltaïque	149 K€
- géoréférencement des réseaux de la Ville	47 K€

2.1.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

Les réalisations de ce chapitre s'élèvent à 4 239 K€.

Cette somme est décomposée de la manière suivante (2 postes principaux) : - remboursement de la dette propre de la Ville, soit 3 780 K€

- remboursement de la dette SPL, soit 434 K€.

2.2 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

2.2.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10)

Avec un produit de 7 775 K€ (contre 9 929 K€ en 2021 et 7 594,1 K€ en 2020), ce chapitre se répartit essentiellement sur les trois postes suivants :

fonds de compensation de la TVA	1 342 K€
taxe d'aménagement	732 K€
résultat de fonctionnement 2021 affecté en réserves	5 701 K€

2.2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)

Les subventions d'équipement sont réalisées à hauteur de 3 359 K€ (2 140 K€ en 2021 et 5 930 K€ en 2020). Une somme de 3 376 K€ figure en restes à réaliser.

Parmi les réalisations, on peut noter :

- ▶ les subventions d'équipement versées par l'État et ses établissements nationaux pour 388 K€ en particulier pour les travaux d'amélioration du bâti (pour 295 K€)
- les subventions d'équipement reçues dans le cadre de la dotation de soutien à investissement local pour 1 381 K€ en particulier pour les travaux du Pont de Lyon (187 K€), de la Madeleine espace d'animation le Plateau (340 K€), du NPNRU (484 K€) travaux maison du Cirque, gymnase Villard et resto du cœur et de l'espace du Lac (165 K€)
- les subventions d'équipement versées par la Région pour 252 K€ concernent principalement les travaux de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté pour 200 K€ et les vestiaires des Vennes (48 K€). Il est à noter que 2,9 M€ de subventions du Conseil régional, signés dans le cadre du NPRNRU et notifié par la Commission permanente font actuellement l'objet d'un contentieux en raison de la décision de la Région de ne pas les verser.
- <u>les subventions d'équipement versées par le Département</u> pour 91 K€, dans le cadre des travaux de la Madeleine centre d'animation du Plateau
- ▶ les subventions versées par Grand Bourg Agglomération pour 260 K€ pour le projet NPNRU notamment (250 K€)
- <u>les subventions d'équipement émanant du fonds communautaire FEDER</u> pour 34 K€ versées dans le cadre des études et travaux dans le cadre de l'efficacité énergétique
- ➤ le produit des amendes de police (circulation routière de l'année 2020) s'est élevé à 408 K€.

2.2.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

7,4 M€ d'emprunt ont été souscrit en décembre 2022 dont 4,3 M€ figurent en reste à réaliser sur 2023. La dette souscrite consolidée au 31 décembre 2022 s'élève à 40 354 K€. Elle reste majoritairement en taux fixe pour 74,23 % de l'encours, qui est ainsi peu exposé au risque de taux.

Points sur les résultats de l'exercice (soldes comptables en fonctionnement et en investissement)

Le <u>résultat comptable de l'exercice</u> (section de fonctionnement) s'élève à 3 189 452,87 € et le <u>résultat cumulé</u> (intégrant le résultat antérieur, soit 1 500 000 €) ressort à 4 689 452,87 €.

La section d'investissement présentant un <u>solde d'exécution négatif</u> de 3 568 356,94 €, le résultat de la section de fonctionnement sera affecté au financement de la section d'investissement pour couvrir ce solde négatif.

Le reliquat du résultat de fonctionnement, soit 1 121 095,93 € donnera lieu à affectation complémentaire pour 500 095,93 €, le solde soit 623 000 € étant conservé, en section de fonctionnement pour couvrir des ajustements de crédits en fonction des imprévues ou des besoins du budget supplémentaire.

BUDGET AERODROME

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	174 903,91	Recettes	121 025,00
dépenses	171 027,87	Dépenses	53 671,00
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 3 876,04	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 67 354,00
+ résultat antérieur reporté	0,00	+ solde antérieur reporté	- 4 956,24
= résultat cumulé	+ 3 876,04	+ solde des restes à réaliser	- 66 273,80
RESULTAT A AFFECTER	+ 3 876,04	SOLDE NET	- 3 876,04

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le remboursement du capital de la dette réalisé pour 38,4 K€ (idem qu'en 2021) constitue avec les dépenses d'équipement (13,7 K€, consistant notamment en la réfection de la porte coulissante du hangar) les principales réalisations en dépense réelle.

Les dotations aux amortissements, réalisées pour 57 K€, constituent la principale réalisation en recette d'investissement 2022 de cette section.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 176 160,00	+ 171 027,87	- 5 132,13
RECETTES	+ 176 160,00	+ 174 903,91	- 1 256,09

DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à 99,8 %, pour un montant de 114 K€. Elles sont réalisées pour presque le même niveau qu'en 2021 (+ 2,5 K€).

La rémunération du délégataire (80,6 K€), soit + 5,4 K€ (hausse contractuelle) et les taxes foncières (11,5 K€) constituent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement de ce budget, à laquelle s'ajoutent les charges courantes (énergie, achat de fournitures, entretien, ...), et les charges financières (3,5 K€).

Les dotations aux amortissements des immobilisations (57 K€) qui sont des opérations d'ordre budgétaire augmentent de + 4,2 K€.

RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement qui sont réalisées à 99,3 % des prévisions pour 173,3 K€, sont en hausse de + 12,7 K€.

Elles sont principalement constituées des produits de location pour 44,6 K \in (+ 2,5 K \in) et de subventions d'équilibre du budget principal Ville, d'une part, à hauteur de 90 K \in (+ 5,8 K \in) et de Grand Bourg Agglomération, d'autre part, pour 30 K \in (+ 2 K \in).

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	772 324,84	Recettes	295 187,20
dépenses	587 139,34	Dépenses	235 457,58
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 185 185,50	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 59 729,62
+ résultat antérieur reporté	+ 426 486,73	+ solde antérieur reporté	+ 23 490,36
= résultat cumulé	+ 611 672,23	+ solde des restes à réaliser	- 2 241,63
RESULTAT A AFFECTER	+ 611 672,23	SOLDE NET	+ 80 978,35

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART	REPORTS
DEPENSES	+1 184 092,03	+ 235 457,58	- 948 634,45	+ 2 241,63
RECETTES	+ 1 184 092,03	+ 295 187,20	- 888 904,83	

La section d'investissement (hors dépenses imprévues) est réalisée pour 97 K€ en dépenses réelles.

DEPENSES

Les dépenses d'équipement, réalisées pour 37,3 K€ consistent principalement en la poursuite du renouvellement complet du matériel de péage pour 31 K€. Il subsiste, dans ce cadre, une somme de 2,2 K€ portée en reports de crédits 2022 sur 2023.

Le remboursement du capital de la dette est réalisé à hauteur de 59,4 K€ (154 K€ en 2021).

RECETTES

L'autofinancement de la section de fonctionnement (293,5 K€) constitue la principale réalisation en recette de cette section.

Comme en 2019, 2020 et 2021, il n'est pas souscrit d'emprunt en 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 1 232 374,73	+ 587 139,34	- 645 235,39
RECETTES	+ 1 232 374,73	+ 772 324,84	- 460 049,89

DEPENSES

Les dépenses réelles sont réalisées à hauteur de 293,6 K€ en 2022 et sont constituées principalement :

- de charges à caractère général (+ 49 K€ par rapport à 2021, hausse des prix et en particulier de l'énergie) et de charges de personnel respectivement réalisées pour 178,8 K€ et 111 K€.
- de charges financières réalisées pour 3,2 K€ (6,5 K€ en 2021).

La dette de ce budget au 31 décembre 2022 s'élève à 237,4 K€ (contre 296,8 K€ en 2021, 451 K€ en 2020 et 627 K€ en 2019).

RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 633,6 K€ (690,4 K€ en 2021 et 405 K€ en 2020), en baisse par rapport à 2021 principalement du fait de la perception d'une recette exceptionnelle de l'Etat en 2021 (pour 152 K€, au titre de l'exercice 2020) pour compenser les « pertes » issues de l'impact de la crise sanitaire.

Le produit du stationnement pour 608,7 K€ (contre 498,6 K€ en 2021, 386 K€ en 2020 et 534 K€ en 2019) s'accroit par rapport à l'exercice 2021 (marqué par l'impact du COVID et des mesures volontaristes pendant le confinement), compte tenu de la pleine reprise de l'activité.

BUDGET LOTISSEMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	4 192 395 ,23	Recettes	3 645 708,48
dépenses	3 840 930,98	Dépenses	3 637 095,74
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 351 464,25	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 8 612,74
+ résultat antérieur reporté	+ 1 066 185,20	+ solde antérieur reporté	- 668 337,65
= résultat cumulé	+ 1 417 649,45	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 1 417 649,45	SOLDE NET	- 659 724,91

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 4 853 677,65	+ 3 637 095,74	- 1 216 581,91
RECETTES	+ 4 718 915,00	+ 3 645 708,48	- 1 073 206,52

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 5 022 205,00	+ 3 840 930,98	- 1 181 274,02
RECETTES	+ 6 448 025,20	+ 4 192 395,23	- 2 255 629,97

En matière de dépenses réelles :

- les dépenses réelles relatives à l'aménagement des terrains du lotissement sont réalisées pour 189,3 K€
- le remboursement de l'emprunt est réalisé à hauteur de 73,7 K€

<u>Côté recettes réelles</u> : la vente des terrains aménagés a été réalisé en 2022 pour 606 K€.

BUDGET SERVICES FUNERAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	45 608,98	Recettes	2 500,00
dépenses	42 606,31	Dépenses	0,00
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 3 002,67	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 2 500,00
+ résultat antérieur reporté	+ 3 079,91	+ solde antérieur reporté	+ 16 119,59
= résultat cumulé	+ 6 082,58	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 6 082,58	SOLDE NET	+ 18 619,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les seules réalisations en section d'investissement concernent les dotations aux amortissements pour 2 500,00 € en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 50 089,91	+ 42 606,31	- 7 483,60
RECETTES	+ 50 089,91	+ 45 608,98	- 4 480,93

DEPENSES

Les dépenses réelles, réalisées pour un montant de 40 K€, sont quasiment au même niveau que celles réalisées en 2021 (42,1 K€).

Elles sont constituées principalement du remboursement de charges de personnel (au budget principal) pour 23,5 K€, de l'acquisition de fournitures d'entretien, de locations et de petits équipements pour 7,5 K€ ainsi que de la location d'une pelleteuse pour 13,5 K€.

RECETTES

Le produit du fossoyage, réalisé pour 44,7 K€, est en baisse par rapport à son niveau de 2021 (52,8 K€).

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	26 070,04	Recettes	10 800,44
dépenses	11 340,05	Dépenses	6 130,80
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 14 729,99	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 4 669,64
+ résultat antérieur reporté	- 3 598,85	+ solde antérieur reporté	+ 4 669,64
= résultat cumulé	+ 11 131,14	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 11 131,14	SOLDE NET	+ 9 339,28

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 15 669,64	+ 6 130,80	- 9 538,84
RECETTES	+ 15 669,64	+ 10 800,44	- 4 869,20

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 21 010,00	+ 11 340,05	- 9 669,95
RECETTES	+ 21 010,00	+ 26 070,04	+ 5 060,04

Le produit de la vente d'électricité produite grâce aux panneaux photovoltaïques du groupe scolaire et gymnase Saint Exupéry pour 23,3 K€ permettent la prise en charge complète du remboursement du capital de l'emprunt de l'exercice (6,1 K€) et les dotations aux amortissements pour 10,8 K€.